Centre de Contact Suisses-Immigrés

25 route des Acacias - 1227 Les Acacias / Genève
Tél: 022 304 48 60 - www.ccsi.ch - CCP - 12 - 21188 - 7

Le droit au mariage en péril

Le 1er janvier 2011 sont entrées en vigueur des modifications légales selon lesquelles les futurs mariés doivent désormais démontrer la légalité de leur séjour. Ces changements font suite à l'acceptation d'une initiative parlementaire, officiellement destinée à lutter contre les mariages fictifs. Avant même l'entrée en vigueur de ces modifications, nous avions soulevé les problèmes qu'elles engendrent: sous couvert de vouloir empêcher les mariages de complaisance, non seulement on fait peser le soupçon sur toutes les unions dans lesquelles l'un-e des partenaires est sans-papiers, mais on interdit *de facto* le mariage à toute une catégorie de personnes.

Tout au long de l'année, le CCSI a tenté avec d'autres organisations de sensibiliser les autorités à ces difficultés, et de plaider pour une application la plus souple possible des nouvelles règles. Après plusieurs mois d'un flou certain, pendant lesquels il a été impossible de conseiller nos consultant-e-s de manière adéquate, l'horizon semble enfin s'éclaircir un peu. Fin 2011, le Tribunal fédéral a jugé inadmissible l'automatisme de refus des mariages des sans-papiers, ces personnes ayant le droit de se marier en Suisse si leur situation répond à des conditions définies. La situation s'améliore donc, mais reste problématique, car certaines de ces conditions semblent ne pas être conformes à la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège le droit absolu de toute personne au mariage.

2011

FÉVRIER

Une compétence reconnue

Le CCSI est un acteur largement reconnu pour son expertise dans le domaine des migrations: fréquemment sollicité sur des sujets en lien avec ces problématiques, il tente de répondre aux diverses demandes en mettant à disposition ses compétences et ses expériences, tirées de sa proximité quotidienne avec le terrain. Nous recevons par exemple régulièrement des étudiant-e-s et chercheurs-euses – tous niveaux confondus – et transmettons nos connaissances en dispensant des formations ou en accueillant des stagiaires. L'opinion du CCSI est également recherchée par de nombreux médias, pour une explication portant sur un point technique ou pour un commentaire sur l'actualité. Sur des cas particuliers, ou pour des questions plus larges touchant au domaine des migrations, l'expertise des permanentes est régulièrement recherchée.

Déconstruire les amalgames et les raccourcis trop simplistes, expliquer des réalités à la fois changeantes et complexes, mettre en perspective les problématiques et questionner nos politiques migratoires fait aussi partie du travail du CCSI, qui est très attaché à ce rôle.

Le 14 juin 2011

La participation du CCSI au 14 juin 2011 – journée nationale de mobilisation en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans les faits – a été l'occasion de visibiliser les femmes migrantes et les vulnérabilités spécifiques auxquelles elles sont exposées. Le CCSI s'est particulièrement investi dans la mise sur pied de deux manifestations axées sur les réalités et les revendications des employées de maison. Lors d'une soirée d'échanges et débats sur le thème des Travailleuses domestiques d'ici et d'ailleurs, plusieurs intervenantes, présentes à Genève pour la ratification d'une Convention historique de l'OIT sur le travail domestique, ont fait part de leurs expériences. Elles ont partagé avec nous leurs modes d'organisation et leurs stratégies pour améliorer, en collaboration avec les syndicats, leurs conditions de travail et de vie. Par ailleurs, au matin du 14 juin, la parole a été donnée à des employées de maison ainsi qu'à différentes intervenantes du terrain de Genève et d'ailleurs, à l'occasion d'un rassemblement qui a ouvert cette journée de luttes, vingt ans après celle de 1991. Dans un contexte où les inégalités de genre persistent, conjuguées à des appartenances de classe, nationale et ethnique différentes, le 14 juin 2011 a permis de revendiquer des changements trop longtemps attendus par toutes les femmes, qu'elles soient migrantes ou non.

AVRIL

Contrat de prestations

2011 devait être l'année de la renégociation de notre contrat de prestations avec l'État. Malheureusement, notre demande – dûment argumentée – d'augmentation de subvention a été refusée, sans argumentation autre que les difficultés budgétaires du canton. Notre subvention demeure donc inchangée depuis 2004. Nous demandions cette augmentation d'une part pour stabiliser un nouveau poste à 50 % dans la permanence École, sans lequel il nous était impossible de traiter les dossiers. Pour rappel, le CCSI est la seule institution assurant la scolarisation et le suivi social des enfants sans statut légal dans le primaire. D'autre part, nous souhaitions créer un nouveau poste pour la permanence Permis de séjour, qui ne parvient pas à répondre à toutes les demandes.

Les conséquences de ce refus sont préoccupantes, même si la survie à court terme du CCSI n'est pas menacée. Nous avons dû supprimer un poste à 25 % dès janvier 2012 et réduire en proportion les horaires de l'accueil. Pour les quatre prochaines années, nous tablons sur un déficit important, intenable à terme. Néanmoins, nous ne baissons pas les bras et reviendrons à la charge en 2012 auprès des autorités pour tenter d'obtenir des fonds supplémentaires, afin de nous permettre de continuer à mener à bien notre mission.

MAI

AOÛT

Un nouvel Horizon

Depuis août 2011, le CCSI s'est doté d'un nouvel instrument d'information pour les migrant-e-s. Le bulletin *Horizon* est né de la décision prise par le Comité de solliciter des consultant-e-s une participation financière annuelle de 50 francs par dossier dès 2012 – un moyen parmi d'autres pour pallier les difficultés budgétaires du CCSI. Toutefois, ne souhaitant pas que cet effort soit demandé sans contrepartie, le CCSI a mis sur pied une nouvelle prestation à leur égard: un bulletin d'information, qui paraît deux fois par année, aux moments de grande affluence au CCSI (rentrée scolaire et début d'année). Si le CCSI-info est l'instrument du lien entre le CCSI et ses membres, *Horizon* a été pensé pour renforcer la relation avec les usagers-ères du Centre. Traduit en trois langues en plus du français, il informe les migrant-e-s des derniers changements législatifs qui les concernent, et leur rappelle les procédures à suivre et les échéances à ne pas manquer. De plus, *Horizon* offre la possibilité de partager avec les consultant-e-s la dimension collective du travail du Centre, une part importante de notre travail que le manque de temps ne permet pas d'aborder dans le cadre des entretiens individuels en permanence. Les deux premiers numéros ont été très appréciés, et le CCSI réfléchit désormais aux moyens d'en élargir la distribution, ou de le proposer en d'autres langues encore.

Droit à l'éducation pour tous: impasses et espoirs

En 1991, à force de courage et de détermination, l'impossible est devenu réalité: les portes des écoles genevoises se sont ouvertes aux enfants sans permis de séjour, après une longue lutte menée par le CCSI, aux côtés d'autres organisations. Cette année, nous avons décidé de célébrer cette importante avancée mais aussi de dresser un bilan du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant les élèves sans-papiers vivant à Genève. D'une part, nous avons organisé le 14 octobre 2011 une grande soirée qui, entre table ronde, débats, et moments festifs, a permis de marquer l'événement.

D'autre part, le CCSI a réalisé à cette occasion une exposition – accompagnée d'une brochure – intitulée *« 20 ans du droit à l'éducation pour les enfants sans-papiers à Genève: impasses et espoirs »*. Ses objectifs sont multiples: rappeler le long chemin pour le droit à l'éducation pour tous; mieux faire connaître les réalités actuelles des familles sans statut légal vivant à Genève, et donner une voix à celles et ceux que nous rencontrons quotidiennement dans nos permanences; susciter des réflexions sur les droits et non-droits des personnes sans-papiers, et plus spécialement des enfants et des jeunes; et enfin, s'interroger sur les migrations dites clandestines et les lois migratoires. Accessible à un large public, nous souhaitons que cette exposition suscite interrogations, débats et réflexions sur son passage dans les établissements scolaires, maisons de quartier et communes qui l'hébergeront à l'avenir. Car l'histoire genevoise du droit à l'éducation nous rappelle que la dignité de toute personne est au-dessus des lois et de l'opinion générale. Un rappel bienvenu, aujourd'hui plus que jamais.